

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_035\\_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite\\_035\\_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Le Parlement de Paris n'a pas condamné de sorciers \(Saint-Beuve\)](#)

## Le Parlement de Paris n'a pas condamné de sorciers (Saint-Beuve)

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb035\_B\_f0087

SourceBoite\_035\_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Sainte-Beuve, Jacques de](#)

Références bibliographiques[Sainte-Beuve, Resolutions de plusieurs cas de conscience touchant la morale et la discipline de l'Eglise, A Paris, chez Guillaume Desprez, et Jean Desessartz, 1715](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

Le Procès de Paris né & pr conduire de  
Soreien. (Sainte - Beuve)

" Quant à ce qui en est... que le Procès  
de Paris n'a jamais conduit personne  
pour sorcellerie, mais seulement pour  
matérialité, et sans l'improuver et autres  
crimes semblables,

on répond que cela ne prouve ni qu'il y  
ait eu de sorcelleries ni qu'il y en  
ait point eu, ni que ceux qui ont été  
accusés y aient eu le Procès ni en effet;  
mais que cela prouve seulement que le Procès  
a pu servir à conduire ceux qui ayant  
été accusés et convaincus de sorcellerie,  
s'en sont tirés de quelques manières dont  
les h. sont capables sans la coopération  
de la part du Procès, et d'autres crimes  
semblables. "



De la Bibliothèque de Paris le 23 Avril 1671  
In Révolution de Paris car de use. →

T III 1599

Mr feu M: de M Beure

D: de Sorbonne

Professeur de la loi en Theologie

(Paris 1715)

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*